

Je n'ai pas grand-chose à dire sur les grèves. Je le répète, je suis de l'Ouest et je ne représente pas un pourcentage élevé de la main-d'œuvre. Je suis contre les grèves qui nuisent aux gens innocents, comme c'est ici le cas, je le crains. S'il y a un différend entre les débardeurs et les compagnies de navigation, il doit certainement y avoir un moyen de le régler. A mon avis, cette grève affecte des innocents. C'est une des raisons principales pour lesquelles le ministre doit prendre des mesures et c'est la seule manière de protéger ces innocents. J'espère que le ministre dira quelque chose à propos des effets de cette grève sur les expéditions de céréales de l'Ouest.

**M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre):** En qualité de représentant de l'Ouest canadien et d'une région où l'on cultive le blé, monsieur l'Orateur, je voudrais faire ici quelques commentaires. Mon intervention sera brève, car le député de Swift-Current-Maple-Creek a exposé la situation de façon assez juste. Néanmoins, je voudrais faire ressortir quelques autres points. Je m'associe aux préopinants pour exhorter les parties intéressées à régler au plus tôt leur différend qui paralyse le transport dans le port de Montréal. Le député d'Ontario a posé certaines questions fort judicieuses et j'espère que le ministre tentera d'y répondre.

Je tiens à signaler le dernier rapport du Bureau fédéral de la statistique. Il y a lieu de le faire, je pense, monsieur l'Orateur, puisqu'il a trait aux expéditions de blé passant par le port de Montréal. On a déjà évoqué le fait que les expéditions de céréales cette année avaient connu un certain ralentissement. Je regrette l'absence du ministre du Commerce parce qu'il conserve toujours son optimisme lorsqu'il s'agit de cette situation. Il a affirmé qu'il y aurait amélioration. La situation s'améliorera peut-être, mais il faudra pour cela que le différend qui paralyse le transport dans le port de Montréal soit réglé, car de grandes quantités de céréales y passent en transit.

J'aimerais me reporter au rapport du 1<sup>er</sup> novembre du Bureau fédéral de la statistique. Le rapport embrasse la période du 1<sup>er</sup> août au 1<sup>er</sup> novembre de cette année, au cours de laquelle nous avons expédié, par les ports du St-Laurent, c'est-à-dire Sorel, Trois-Rivières, Québec mais surtout Montréal, et par d'autres ports canadiens, un peu plus de 60 millions de boisseaux de blé. L'an dernier n'a rien eu d'extraordinaire, mais au cours de

la même période du 1<sup>er</sup> août au 1<sup>er</sup> novembre, nous avons expédié près de 156 millions de boisseaux. Je ne blâme pas la dispute actuelle au port de Montréal de cette baisse des exportations, mais plutôt l'absence d'effort, de la part du gouvernement, à entreprendre de vendre notre blé.

Le ministre du Commerce dit qu'il va vendre du blé dans un avenir rapproché, du moins l'espère-t-il. S'il en vend, les opérations du port de Montréal deviendront alors très nécessaires à l'acheminement de ce blé. Je tenais seulement à faire valoir l'intérêt que portent les députés de l'Ouest au règlement de cette dispute. J'espère que les questions du député d'Ontario feront bien sentir au gouvernement la gravité de la situation.

• (12.30 p.m.)

[Français]

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots sur le problème qui sévit à l'heure actuelle dans le port de Montréal, et je voudrais dire spécialement que je suis étonné de l'attitude du ministre du Travail (M. Nicholson) relativement à ce conflit.

En effet, le ministre du Travail semble envisager ce problème d'une façon plutôt étonnante. Hier, il déclarait ce qui suit à la Chambre, et je cite ses paroles que l'on retrouve à la page 4598 de la version française des *Débats* du 23 novembre:

Les parties doivent apprendre qu'elles devraient chercher à régler elles-mêmes leurs différends.

Voilà ce que le ministre déclarait.

Or, ce n'est pas là un différend de travail qui a été suscité par les parties, c'est plutôt un différend qui a été suscité par un rapport d'une Commission nommée par le gouvernement et par le ministre du Travail.

S'il y a un différend, à l'heure actuelle, dans le port de Montréal, cela provient du rapport d'une Commission nommée par le gouvernement, et le ministre cherche à s'en laver les mains en disant:

Les parties doivent apprendre qu'elles devraient chercher à régler elles-mêmes leurs différends.

Un peu plus loin, comme l'atteste la même page, le ministre ajoutait ceci:

Les parties ont des droits mais elles n'ont pas cherché à les exercer de la manière convenue. Elles attendent que le gouvernement leur impose une solution. A mon avis, il est grand temps qu'elles apprennent à négocier leurs propres solutions.

Le ministre dit qu'il est grand temps que les parties apprennent à négocier leurs propres solutions.